

## DOSSIER FLUORATION

À l'attention du conseil municipal de Trois-Rivières

### DEMANDE DE LA TENUE D'UN MORATOIRE

#### SUR LE PROJET DE FLUORATION DE L'EAU POTABLE À LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

ATTENDU que la Coalition Trifluvienne pour une Eau Très Saine (CTETS) a déposé, le 13 mars 2010, au nom de 16 citoyens représentant les 16 districts de la ville de Trois-Rivières une déclaration de principes ;

ATTENDU que lors d'une réunion privée tenue le 26 mars plusieurs conseillers et représentants de la ville ont pu entendre quelques arguments pour et contre la fluoration de l'eau potable et que les informations reçues sont partielles;

ATTENDU la publication récente de plusieurs lettres d'opinion de la part de citoyens inquiets;

ATTENDU que M. Gilles Parent a fait parvenir à tous les conseillers un exemple d'avis de mise en demeure concernant le projet de fluoration de l'eau potable à Trois-Rivières;

ATTENDU QUE la décision d'imposer une mesure brimant les droits et liberté des citoyens , sans débat public, et sans tenir compte des nombreux avis scientifiques démontrant la dangerosité de la fluoration est une atteinte aux droits et libertés des citoyens;

ATTENDU QU'une telle décision sur un sujet si controversé peut avoir des conséquences néfastes sur la santé de toute la population, l'environnement et la chaîne alimentaire;

ATTENDU QUE la santé de tous les citoyens nous tient à cœur (voir annexe ci-jointe)

Pour toutes ces considérations,

Nous demandons au Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières de décréter un MORATOIRE de trois ans sur ce dossier afin que toute la population puisse connaître, sans hâte et sans précipitation, tous les tenants et aboutissants de la fluoration de l'eau potable sur la santé publique et que ce débat populaire soit suivi d'un RÉFÉRENDUM.

Pour la CTETS

Jean-François Gaudette, président  
Philippe Giroul, secrétaire

P.J. Annexe : *Parce que la santé de tous les citoyens nous tient à coeur*

## ANNEXE

### Parce que la santé de tous les citoyens nous tient à cœur

- Parce qu'il n'y a aucun consensus scientifique mondial sur la fluoration;
- Parce que le fluorure n'est pas un élément essentiel à la santé;
- Parce que le fluorure artificiel (acide fluosilicique, fluorure de sodium) injecté dans l'eau potable est une substance toxique persistante et cumulative, un déchet industriel toxique contaminé avec des métaux lourds, que la loi interdit de rejeter dans les lacs et rivières ;
- Parce que plusieurs études sérieuses à travers le monde démontrent que les bénéfices du fluorure à prévenir la carie ne sont pas significatifs, voire inexistantes.
- Parce que 50% du fluorure ingéré s'accumule avec les années dans le corps humain, les dents, les os, les organes internes et le cerveau ;
- Parce qu'une nutrition équilibrée et complète est indispensable à la santé dentaire et qu'il est insensé de prétendre que le fluorure, qui n'est pas un [nutriment](http://www.qvq.ca/afq/nutrimet.htm) (<http://www.qvq.ca/afq/nutrimet.htm>) , parviendrait à combler les lacunes nutritionnelles de tous les minéraux et vitamines requis à la croissance et à la santé des dents, et ce, pour la vie;
- Parce que le concept d'une dose unique de fluorure pour toute la population va à l'encontre des normes en pharmacologie et toxicologie;
- Parce que dans les villes fluorées, près de 30% des enfants sont atteints de fluorose dentaire, une malformation de l'émail dentaire qui est le premier signe visible d'intoxication au fluorure;
- Parce que La Loi canadienne sur la protection de l'environnement classe le fluorure comme produit chimique « persistant », « bio cumulatif » et « toxique ». Environnement Canada le classe comme « déchet dangereux » et Transport Canada, en tant que « marchandise dangereuse ». L'Entente sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et le fleuve St-Laurent inclut les fluorures dans sa liste de substances polluantes dangereuses pour l'environnement;
- Parce que 99% de l'eau fluorée aboutissant dans les égouts et le fleuve, c'est une aberration économique inacceptable pour tous les contribuables.

Nous conjurons tous les élus de la ville de Trois-Rivières de considérer le projet de re-fluorer l'eau potable de toute la ville comme inacceptable pour la santé de tous les citoyens.

Nous demandons au MSSSQ de réviser sa position en ce qui concerne l'innocuité et l'efficacité de la fluoration de l'eau et son instauration auprès des municipalités.